

LISTE N° 660/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC des candidats admis en liste principale et inscrits en liste complémentaire au concours sur titres pour une admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air 722 de Saintes – formation au certificat d'aptitude professionnelle aéronautique, option systèmes – concours 2019.

Du 5 juillet 2019

NOR

Référence :

Circulaire n° 236/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 13 mars 2019 (n.i. BO).

Référence de publication :

Art. 1er. Les candidats au concours sur titres dont le nom figure sur la liste principale (LP), classés par ordre de mérite, sont admis à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air 722 de Saintes. Ils seront, sous réserve d'aptitude médicale, incorporés le dimanche 1er septembre 2019. Les candidats inscrits en liste complémentaire (LC) sont destinés à pourvoir dans l'ordre d'inscription au remplacement des candidats admis en LP qui se désisteraient ou qui présenteraient une inaptitude.

LISTE PRINCIPALE.

Ebrahim Sofianne.
Desbois-Flament Camille.
Rompion Baptiste.
Bleriot Thomas.
Jeannot Taïna.
Fleury Théo.
Godfrin Tom.
Pecher Thibault.
Calis Hugo.
Carniaux Matthieu.
Ruffier Emie.
Greis Clément.
Quemere Mathis.
Allain Raphaël.
Renault Elouan.
Lamboust Théo.


LISTE COMPLÉMENTAIRE.

Evrot Jordan.
Jourdannaud Jonathan.
Dossetto Célia.
Panas Flavio.
Dumont Samy.
Darmon Lenny.
Khamouri Rayhan.
Suquet Alexis.
Touzeau Christopher.
Martin Yaniss.
Taupin Ugo.

Poiret Hugo.
Robardey Malone.

Art. 2. La présente liste sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :



Le général de brigade aérienne Gilles Villenave
sous-directeur emploi formation
de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air